

PROCES-VERBAL

Conseil de Communauté

Du Mardi 25 février 2025 à 19h00

**à la Maison de l'Intercommunalité à La Fournière à
Pouzauges**

Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Maison de l'Intercommunalité • BP 10267 • La Fournière • 85702 Pouzauges Cedex • accueil@paysdepouzauges.fr

Tél. 02 51 57 14 23

Numéro	Objet	Pages
CC25022501	RAPPORT EGALITE FEMMES / HOMMES	4 - 5
CC25022502 à CC25022514	REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2024	5 à 9
CC25022515	VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS	9 à 19
CC25022516	VOTE DES SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000 EUROS	19
CC25022517	FACTURATION AUPRES DES COMMUNES DES CONSOMMABLES RELATIFS AUX PICS DECOMPACTEURS	20
CC25022518	CONVENTION ENTRE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LES 5 EPCI DU BOCAGE VENDEEN RELATIF A UN DISPOSITIF D'AIDE ECONOMIQUE POUR LE COMMERCE ET L'ARTISANAT	20 à 23
CC25022519	APPROBATION DE LA STRATEGIE EN MATIERE D'ECONOMIE TERRITORIALE	23 à 26
CC25022520	PACTE TERRITORIAL : APPROBATION L'ENGAGEMENT A LA SIGNATURE D'UN PIG PACTE TERRITORIAL, DANS LE CADRE DU FUTUR SERVICE PUBLIC DE RENOVATION DE L'HABITAT	20 - 27
CC25022521	FIXATION DES TARIFS DE CESSION POUR LES TERRAINS SITUES EN ZONES D'ACTIVITE	27 à 29
CC25022522	ECHIQUIER : NOUVELLE TARIFICATION AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SOLIDAIRES	29 à 32
CC25022523	RENOVATION TOITURE DU CENTRE AQUATIQUE	32 à 36
CC25022524	RENOVATION DE LA TOITURE DU CENTRE AQUATIQUE - SOLLICITATION DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR - DSIL 2025	36 - 37
CC25022525	CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ENERGIES	37 - 38

Ordre du jour

I - ADMINISTRATION GENERALE

- ✓ Rapport égalité femmes / hommes

II - FINANCES

- ✓ Reprise anticipée des résultats 2024
- ✓ Vote des budgets primitifs 2025
- ✓ Vote des subventions supérieures à 23 000 euros
- ✓ Facturation auprès des communes des consommables relatifs aux pics décompacteurs

III - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- ✓ Convention entre la Région des Pays de la Loire et les 5 EPCI du Bocage Vendéen relatif à un dispositif d'aide économique pour le commerce et l'artisanat
- ✓ Approbation de la stratégie en matière d'économie territoriale
- ✓ Pacte territorial : Approbation l'engagement à la signature d'un PIG pacte territorial, dans le cadre du futur service public de rénovation de l'habitat
- ✓ Fixation des tarifs de cession pour les terrains situés en zones d'activité

IV - SOLIDARITES

V - TRANSITIONS

VI- ACCES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE TOURISTIQUE

- ✓ Echiquier : nouvelle tarification aux associations culturelles et solidaires

VII- MARCHES PUBLICS

- ✓ Rénovation toiture du Centre Aquatique
- ✓ Rénovation de la toiture du centre aquatique - Sollicitation de subvention au titre de la DETR - DSIL 2025
- ✓ Convention de groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies

VIII - RESSOURCES HUMAINES

IX - DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION

X - INFORMATIONS DIVERSES

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 36

Date de convocation : 19 février 2025

Membres présents : 27

Votants : 33

Quorum : 19

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU (arrive au point CC25022515), Madame Marie-Noëlle FRADIN, Monsieur Christian PELLETIER, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Didier DOLE, Monsieur Jacques BALLAY, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Mylène MERIGEAU, Monsieur Patrice LABAEYE donne pouvoir à Madame Anne ROY, Madame Magalie GUICHETEAU donne pouvoir à Monsieur Alain SCHMUTZ, Madame Anne-Claude LUMET donne pouvoir à Madame Emmanuelle MOREAU, Madame Annie TETARD, Madame Nicole FIORI, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, DESIGNER Monsieur Franck JAUD, en tant que secrétaire de séance.

Le Conseil de communauté, APPROUVE par 31 voix et 1 abstention (Michelle Devanne n'étant pas présente lors de la réunion) le procès-verbal du Conseil communautaire du 28 janvier 2025, en tenant compte des remarques soulevées par Jean-Louis Roy. Les modifications seront donc apportées au procès-verbal.

I - ADMINISTRATION GENERALE

CC25022501 - RAPPORT EGALITE FEMMES / HOMMES

Exposé par Madame la Présidente

Madame la Présidente expose qu'en application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20

000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

La loi n'impose pas de débat et de vote. La présentation devra en revanche être attestée par délibération, car elle conditionne la légalité du vote des budgets.

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 vise à faire de cette thématique d'égalité, une politique publique territoriale déclinée à chaque échelon local, en s'articulant autour d'axes majeurs :

- Atteindre l'égalité professionnelle,
- Combattre les violences faites aux femmes,
- Promouvoir la parité dans la sphère politique, économique et sociale.

Concernant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, l'accord du 8 mai 2013 précité partait du constat que, bien que premier employeur de femmes en France (61 % des effectifs), la fonction publique connaissait un certain nombre de déséquilibres et n'était pas exempte de risques de discriminations fondées sur le genre : parcours professionnels différenciés entre les femmes et les hommes, permanence de la sous-représentation des femmes au sein de l'encadrement supérieur, maintien de la spécialisation selon les sexes des différents métiers ainsi qu'écarts salariaux persistants.

Pour mettre en œuvre cet accord, et sa déclinaison dans chaque versant de la fonction publique (d'Etat, hospitalière et territoriale), un certain nombre de mesures ont été prises, organisées autour de 4 axes :

- Le dialogue social,
- L'égalité dans les parcours et les rémunérations,
- Une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- La prévention des violences et harcèlement sur le lieu de travail.

En conséquence de ce qui précède, ce rapport s'inscrit au-delà du seul fonctionnement de la collectivité. Une réflexion politique doit en principe être menée sur le territoire de la communauté de communes et définir des orientations ou des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport est annexé à la présente note (annexe n°01).

Frank Buquen présente plus en détails le rapport et rappelle les différents éléments.

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le rapport sur la situation en matière d'Égalité Femmes-Hommes 2024 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

II- FINANCES

Depuis 2019, les collectivités territoriales et les EPCI-FP doivent ainsi établir un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant. Il s'agit des indemnités perçues (même si elles n'ont pas formellement l'intitulé « d'indemnités »), durant un exercice, au titre de tout mandat et de toutes fonctions liées à un mandat local exercées en leur sein ou dans toute autre structure (y compris les syndicats, sociétés locales et leurs filiales).

Bérangère SOULARD présente le récapitulatif annuel des indemnités perçus par les élus. Il est précisé que le document est disponible sur table.

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du tableau des indemnités.

CC25022502 A CC25022514 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2024

Exposé par Madame La Présidente

Les différentes instructions comptables M57 et M49 prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2024 (établis par l'ordonnateur),
- Et, soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour les 13 budgets de la Communauté de Communes (1 budget principal et 12 budgets annexes), ces documents ont été transmis et sont en cours de visa par le Comptable de la Communauté de Communes.

Si les comptes administratifs 2024 font apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote des comptes administratifs et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025.

L'ensemble de ces montants seront inscrits dans les budgets primitifs 2025, proposés au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. Les délibérations d'affectation définitive des résultats devront intervenir après le vote des comptes administratifs.

Les éléments synthétisant la reprise anticipée des résultats 2024 figurent en **annexe n°02_FINANCES 5_Reprise anticipée des résultats 2024 sur les budgets 2025**.

Tiphaine Gris présente en détail les éléments des résultats 2024 repris par anticipation chaque budget. Il apporte deux corrections par rapport aux éléments adressés aux Conseillers communautaires, le 13 février 2025 :

- *Excédent de fonctionnement de 3 628 305,00 € sur le budget général (+ 993,72 €), soit un excédent de fonctionnement repris au budget de fonctionnement 2025 de 3 164 684,49 euros (+ 993,72 €)*
- *Excédent de fonctionnement de 24 613,58 € sur le centre aquatique (+ 6 490,92 €) soit un excédent de fonctionnement repris au budget de fonctionnement 2025 de 24 613,58 € (+ 6 490,92 €)*

Reprise anticipée des résultats 2024 sur les budgets 2025

	2024		2025						
	Solde de la section d'investissement t	Solde de la section de fonctionnement	Solde de clôture	Solde des Restes à réaliser d'investissement t repris au budget primitif 2025 (recettes - dépenses)	Besoin de financement de la section d'investissement	Affectation du résultat d'investissement 2024 (section d'investissement)	Affectation en réserve d'investissement t	Affectation du résultat de fonctionnement 2024 (section de fonctionnement)	
	(SI)	(SF)	= (SI) + (SF)	(RAR)	(BF) = (SI) - (RAR)	Dépense au DI 001	Recette au RI 001	Dépense au DF 002	Recette au RF 002
						= (SI)		= (SF) - affectation en réserve	
Budget Principal	-91 153,93 €	3 628 305,00 €	3 537 151,07 €	-372 466,58 €	463 620,51 €	91 153,93 €			3 164 684,49 €
Budget Annexe Centre Aquatique	742 765,57 €	24 615,58 €	767 377,15 €	-106 792,07 €	-655 971,50 €		742 765,57 €		24 615,58 €
Budget Annexe Gestion de l'Equiquier	-157 720,80 €	103 809,08 €	-53 911,72 €	62 294,20 €	95 426,60 €	157 720,80 €			8 382,48 €
Budget Annexe Gestion du manoir de Réournur	715,26 €	11 127,63 €	11 842,89 €	-20 311,66 €	19 596,40 €		715,26 €		
Budget Annexe Aire d'Accueil des Gens du Voyage	-2 877,27 €	12 726,69 €	9 849,42 €		2 877,27 €	2 877,27 €			9 849,42 €
Budget Annexe Assainissement DSP	84 704,86 €	1 377 984,60 €	1 462 689,46 €	-64 436,90 €	-20 267,96 €		84 704,86 €		1 377 984,60 €
Budget Annexe S.P.A.N.C.	27 537,76 €	49 970,19 €	77 507,95 €		-27 537,76 €		27 537,76 €		49 970,19 €
Budget Annexe Immobilier d'entreprise	-1 277 024,68 €	260 719,20 €	-1 016 305,48 €	-64 083,50 €	1 341 108,18 €	1 277 024,68 €		260 719,20 €	
Budget Annexe Zone du Fief Roland	134 608,23 €	-133 003,36 €	1 604,87 €		-134 608,23 €		134 608,23 €	133 003,36 €	
Budget Annexe Zone du Parc d'activités de la gare	85 617,00 €	-72 706,55 €	12 910,45 €		-85 617,00 €			72 706,55 €	
Budget Annexe Zone de la Blauderie	344 736,72 €	-348 497,90 €	-3 761,18 €		-344 736,72 €			348 497,90 €	
Budget Annexe Zone de Montifaut	253 255,51 €	-212 429,07 €	40 826,44 €		-253 255,51 €			212 429,07 €	
Budget Annexe Autres zones d'activités	74 738,23 €	-46 792,34 €	27 945,89 €		-74 738,23 €			46 792,34 €	

2024

2025



Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité APPROUVE, la reprise anticipée des résultats 2024 pour chacun des 13 budgets de la Communauté de Communes.

CC25022515 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Exposé par Madame la Présidente

Lors de la séance du Conseil de Communauté du 28 janvier 2025, le rapport d'orientations budgétaires au titre de l'année 2025 a été présenté, le débat d'orientations budgétaires devant avoir lieu dans les 10 semaines précédant le vote du budget pour les budgets concernés par le référentiel M57 et 2 mois pour les autres budgets. Il convient désormais que le Conseil de Communauté délibère sur le vote des budgets primitifs 2025 des 13 budgets de la Communauté de Communes.

Les tableaux de présentation des budgets, figurent en **annexe n°03_FINANCES 2_Presentation BP 2025 Budgets annexes (12)** et **annexe n°04_FINANCES 3_Presentation BP 2025 Budget général** ; une note de présentation des budgets est également jointe (**Annexe 05_ FINANCES 1_Synthèse présentation BP 2025**) ainsi qu'un graphique de consolidation des prévisions budgétaires (**Annexe 06_FINANCES 4_Données consolidées tous budgets BP 2025**). Ces éléments ont été transmis préalablement à l'envoi de la présente notice, soit 12 jours avant la date de vote, conformément à l'article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Alexandre Guilloteau arrive sur ce point.

Tiphaine Gris présente plus en détails les éléments budgétaires :

Il rappelle la structuration du budget comprenant 1 budget principal et 12 budgets annexes :

- *Assainissement collectif*
- *S.P.A.N.C.*
- *Aire d'accueil des gens du voyage*
- *Manoir des Sciences*
- *Centre Culturel de l'Echiquier*
- *Centre Aquatique*
- *Immobilier d'entreprise*
- *Zones d'activités (5 budgets annexes)*

Sur le Budget assainissement collectif :

- **2 424 k€ de dépenses de fonctionnement :**
 - o **Reversements aux délégataires (815 k€) :** la Délégation de Service Publique (DSP) renouvelée à compter du 01 janvier 2025.
 - o **Entretien/réparation des équipements et contrôles (213 k€) :** les stations d'épuration, ainsi que les entretiens des différentes installations et réseaux.
 - o **Refacturations budget général (73 k€), divers (30 k€), charges financières (22 k€), amortissements et virement entre sections (1 270 k€).**
- **3 178 k€ de recettes de fonctionnement :**
 - o **Redevances (1 480 k€)**
 - o **Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC) / Redevance pour Frais de Branchement (FB) (75 k€)**
 - o **Subventions (13 k€), amortissements de subventions (232 k€), excédent 2024 (1 377 k€).**

- Suréquilibre prévisionnel + 754 k€
- **Investissements :**
 - **1 184 k€ : schéma directeur (206 k€), géoréférencement des réseaux d'assainissement collectif (70 k€), ainsi qu'un volume important de travaux (833 k€)**
 - 141 k€ de remboursements du capital des emprunts + 232 k€ amortissements de subventions
 - Financements : 204 k€ subventions principalement sur le schéma directeur des eaux pluviales, 84 k€ d'excédent dégagé sur 2024, 1 270 k€ amortissements/virement.

Sur le Budget SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) :

- Un excédent global de 76 k€ en 2024, dont 49 k€ sur le fonctionnement
- **Dépenses de fonctionnement BP 2025 : 125 k€ (+ 20 k€) :**
 - Renforcement des refacturations de charges par le budget général 76 k€ principalement sur des dépenses de personnel
 - Les contrôles de vente externalisés 20 k€
 - Diverses charges : amortissements, reversements aides, etc.
- **Recettes de fonctionnement : 151 k€**
 - Redevances, contrôles et pénalités facturés : 92 k€
 - Aides à reverser avec Vendée eau : 9 k€
 - Excédent de fonctionnement (2024) : 49 k€
- **Investissement : provision 3 k€**
- **Sections de fonctionnement et d'investissement en suréquilibre prévisionnel**

Sur le Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage :

- Diminution des dépenses de fonctionnement en 2024 et régularisation d'aides de la CAF : excédent + 12 k€
- **Dépenses de fonctionnement BP 2025 : 89 k€ (+ 6 k€) :** actualisation du contrat d'externalisation de la gestion de l'aire (43 k€), réparations (12 k€), énergie (12 k€), ordures ménagères (15 k€)
- **Recettes de fonctionnement propres : 42 k€ (- 8 k€) :** fluides, droits de place, aides CAF + reprise d'une part de l'excédent 2024 (10 k€)
- **La subvention d'équilibre du budget principal est estimée à 37 k€ en 2025 (45 k€ en 2024)**
- Le budget d'investissement (5 k€ + mouvements liés aux cautions) pourra être financé grâce à une subvention d'équipement en provenance du budget principal (4 k€)

Sur le Budget Manoir des Sciences de Réaumur :

- **Dépenses de fonctionnement 2025 : 234 k€, dont 215 k€ de dépenses réelles** (201 k€ en 2024). Diminution des charges générales (- 9 k€), mais progression des charges de personnel (+ 24 k€ : recrutement du poste apprenti + effets du versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) et taux CNRACL)
- **Recettes de fonctionnement propres : 35 k€** (billetterie et vente de produit)
- **La subvention d'équilibre du budget principal est estimée à 198 k€ (180 k€ en 2024)**
- **En investissement (48 k€ avec restes à réaliser) :** renouvellement matériels, travaux complémentaires, maîtrise d'œuvre travaux toiture (2026).
- Les investissements sont financés grâce aux amortissements, le FCTVA, une partie de l'excédent 2024

ainsi qu'une recette de cession.

Sur le Budget Centre Culturel de l'Echiquier :

- 2024 : 976 k€ de dépenses de fonctionnement et 310 k€ de recettes de fonctionnement. Afin de financer le fonctionnement et de couvrir le capital des emprunts (70 k€), le budget général a versé une subvention de 770 k€.
- **Pour le budget 2025 :**
 - o **Dépenses de fonctionnement : 1 098 k€ (1 028 k€ de dépenses réelles / + 52 k€) :** stabilité des charges générales, + 51 k€ sur les charges de personnel (effets CIA et taux CNRACL, tuilage du poste de direction)
 - o **Recettes de fonctionnement propres : 260 k€ (- 50 k€) :** modifications tarifaires, diminution de la programmation sur 2025-2026, fin des aides d'Etat aux établissements scolaires, pas de subventions attendues
 - o **La subvention d'équilibre du budget principal est estimée à 830 k€,** après reprise de l'excédent de fonctionnement 2024
 - o **En investissement (259 k€) :** matériels scéniques et gestion technique centralisée. Subvention d'équipement du budget principal : 127 k€

Sur le Budget du Centre Aquatique :

Avis favorable du Conseil d'exploitation du Centre Aquatique, le 24 février 2025, sur le projet de budget 2025.

- 2024 : 999 k€ de dépenses de fonctionnement et 374 k€ de recettes de fonctionnement (+ 83 k€ d'excédent 2023). Le budget général a versé une subvention de 560 k€. L'excédent de fonctionnement atteint + 18 k€ ; l'excédent d'investissement + 742 k€.
- **Pour le budget 2025 : fermeture du site pour travaux (3 mois) :**
 - o **Dépenses de fonctionnement : 951 k€ (- 48 k€) :** contraction des charges générales (forte diminution des consommations énergétiques) mais hausse des dépenses de personnel (prime sur objectifs + convention collective)
 - o **Recettes de fonctionnement propres : 278 k€ (- 96 k€) :** réduction des remboursements (assurances, énergies, apprentissage), recul des ventes (fermeture) pour partie compensé par des recettes sur masse salariale
 - o **Subvention d'équilibre du budget principal : 656 k€**
 - o **Investissements 634 k€ :** toiture 434 k€, escalier toboggan 65 k€, déchloramineur 51 k€ + **restitution sur subvention 2018 au budget général 100 k€**
 - o **Ressources excédant les dépenses (+ 131 k€) :** FCTVA, excédent 2024, amortissement.

Jean-Claude Marchand se demande si la fermeture du Centre Aquatique entraînera un chômage partiel pour les agents ou s'ils seront redéployés ailleurs ? Frank répond que les 2 options sont envisagées.

La Présidente précise que les dates de fermeture du Centre Aquatique seront annoncées très prochainement.

Sur le Budget Immobilier d'entreprise :

- Locations de bâtiments à vocation économique (L'Epaud, Pépinières d'entreprises, site ex-Mecabor, Les Lilas, Chavagnes-les-Redoux, Réaumur, Tallud-Ste-Gemme)
- 2024 : acquisition du site MECABOR (1,4 m€), recours à l'emprunt reporté. Excédent de fonctionnement + 260 k€ et déficit d'investissement - 1 277 k€
- Pour le budget 2025 :

- **Les loyers (389 k€) et refacturations de charges (9 k€) couvrent les charges réelles (206 k€) et le remboursement des emprunts (8 k€ sur les emprunts actuels + 68 k€ en intégrant un nouvel emprunt).** La CAF brute prévisionnelle diminue légèrement, malgré la hausse des charges d'intérêt (nouvel emprunt).
- **En investissement (2 367 k€) :** suite des travaux de la Manufacture (500 k€), rénovation thermique Epaud (300 k€), étude MECABOR (80 k€). Reprise du déficit reporté 2024 (1 277 k€ : acquisition MECABOR)
- **Ressources mobilisées :** autofinancement dégagé (213 k€), excédent de fonctionnement (261 k€), cession Epaud (555 k€), emprunt (1,35 m€)

Sur les Budgets annexes Zones d'activités (5 budgets) :

- 5 budgets annexes : Blauderie, Fief Roland, Montifaut, P.A. Gare, Autres ZA
- Poids des écritures de stocks (opérations d'ordre neutres) dans le budget prévisionnel
- **Dépenses d'aménagement 2025 (730 k€) :** acquisitions foncières (115 k€ : Montournais, Richebonne, Chanterie), études et M.O. (150 k€ : Montifaut, Bourgeries, L'Epaud), travaux divers (465 k€, dont 300 k€ sur la requalification de Montifaut)
- **Recettes attendues en 2025 (112 k€) :** 86 k€ de cessions de terrains, 26 k€ de subventions et participations
- **Subventions prévisionnelles en provenance du budget général :** 573 k€ (331 k€ Montifaut, 43 k€ F. Roland, 9 k€ Blauderie, 190 k€ autres ZA) ; 85 k€ versés en 2024

Budget Général :

Tiphaine Gris rappelle que depuis la présentation du ROB, le budget a été légèrement ajusté de manière favorable. En effet, le taux de cotisation retraite CNRACL qui devait évoluer de plus de 4 points par an sur 3 ans, évoluera finalement de 3 points par an sur 4 ans. A terme, cela aboutira au même résultat, mais cette évolution permet de dégager quelques marges de manœuvre pour le budget 2025. C'est la principale modification à prendre en compte pour 2025.

- **Section de fonctionnement :**

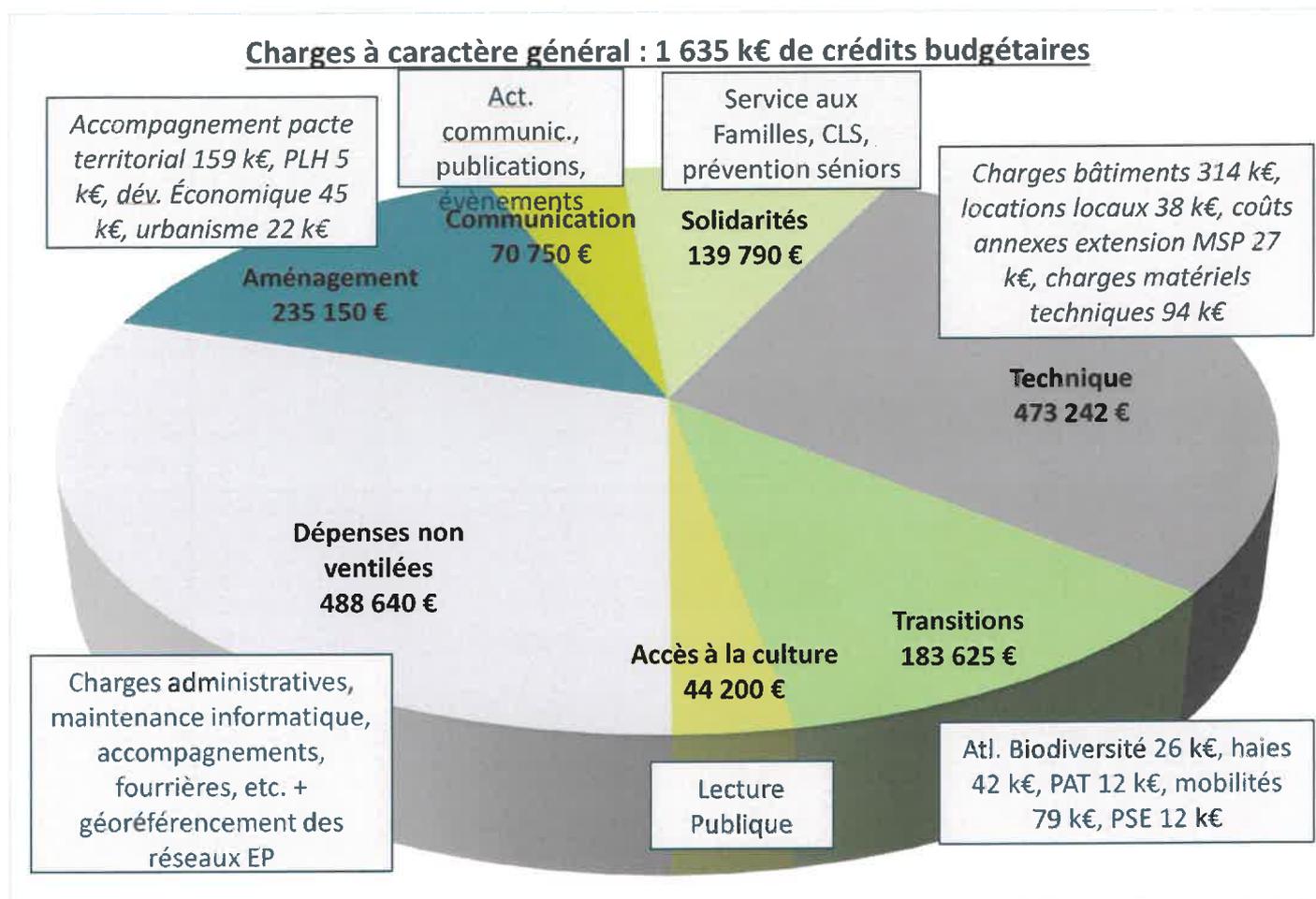
Comparatif BP 2025 / ROB 2025 :

- Réalisé 2024 définitif :
 - **13 032 k€ en dépenses** / - 52 k€ (les charges générales et les charges de personnel sont moins importantes que prévues)
 - **14 702 k€ en recettes** / + 89 k€ (principalement due à la dynamique des recettes de taxes séjour qui augmentent très fortement par rapport à 2025 + des subventions, encaissées, qui n'étaient pas prises en compte dans la précédente situation budgétaire)
 - Ecarts par rapport au ROB de -0,4 % sur les dépenses et +0,6 % sur les recettes réelles
 - CAF nette définitive 1 334 k€ et supérieures de + 141 k€
- Budget primitif 2025 définitif :
 - **14 827 k€ en dépenses** / + 96 k€
 - **15 012 k€ en recettes** / + 102 k€
 - Principales modifications depuis le ROB :
 - Mouvements dépenses/recettes (75 k€) liés au géoréférencement des réseaux d'eaux pluviales
 - Provision (dépenses) pour jours C.E.T. (+ 11 k€)
 - Subventions budgets annexes (dépenses + 12 K€)

- Taxe de séjour (recettes + 30 k€)
- **Dépenses réelles de fonctionnement (14,82 m€) : vue détaillée**

Charges générales :

- BP 2025 : 1 635 k€ (- 56 k€ de budget à budget / + 316 k€ de réalisé 2024 à BP 2025).



Charges de personnel (3 044 k€ au BP 2025 / + 394 k€ par rapport au réalisé 2024) :

- Postes déjà créés non pourvus en 2024 (2 ETP) (+ 83 k€)
- Création de poste + remplacement (1,5 ETP) (+ 64 k€)
- Mise en œuvre Complément Indemnitaire annuel (hors budgets annexes) (+ 70 k€)
- Prévoyance (prise en charge employeur portée à 50 %) (+ 9 k€)
- Renforcement du taux de cotisation retraite CNRACL + 3 points (+ 35 k€)
- Effet carrières (2 %) et imprévus (1 %) (+ 85 k€)

Subventions versées (4 118 k€ au BP 2025 / + 1 093 K€ par rapport au réalisé 2024)

- Particuliers, associations, entreprises (1 276 k€ au BP) : progression des enveloppes sur le pacte territorial (bas niveau en 2024) et l'aide aux ANC, le CPIE (atlas biodiversité)
- Subventions aux budgets annexes et C.I.A.S. (2 842 k€ au BP / + 745 k€) : évolution se concentrant sur les ZA (+ 488 k€), CIAS (+ 91 k€), CAq (+ 106 k€), Echiquier (+ 60 k€)

Autres postes de dépenses (6 029 k€ au BP 2025 / - 8 k€ par rapport au réalisé 2024)

41 % du budget : surtout les dépenses obligatoires (A.C., reversement REOM, contributions syndicales, prélèvements fiscaux, etc.)

- **Recettes réelles de fonctionnement (15,01 m€) : vue détaillée**

Produits des services (2 209 k€ au BP 2024 / + 90 k€ par rapport au réalisé 2024)

Essentiellement la REOM (neutralisée en reversement) et les refacturations aux budgets annexes

Fiscalité et allocations compensatrices (9 534 k€ au BP 2025 / + 189 k€) :

- Evolution des bases fiscales + 1,7 % mais fermeture d'un établissement industriel
- + action sur les taux TFPB/TFPNB/THRS

	TAUX		
	2024	2025	
Taxe d'habitation résidences secondaires	11,78%	13,99%	
Taxe foncière propriétés bâties	4,00%	4,75%	(+224 k€)
Taxe foncière propriétés non bâties	1,94%	2,30%	
Cotisation foncière des entreprises	22,50%	22,50%	

- Gel des fractions de TVA (suppression TH et CVAE) (+ 0 k€)
- Modulation TASCOT (+ 12 k€)
- Allocations compensatrices (fermeture d'un établissement Industriel) (- 55 k€)

Jean Claude-Marchand s'interroge si le vote des taux est intégré au vote du budget ?

Frank Buquen répond que la proposition budgétaire indique un produit prévisionnel. Une modification sera apportée si nécessaire et selon la position du conseil communautaire lors du vote des taux.

Tiphaine Gris précise que le projet du budget qui est présenté inclut le produit fiscal supplémentaire attendu, notamment grâce à l'action sur les taux, avec une augmentation de trois quarts de point sur le foncier bâti.

Jean-Claude Marchand indique que dans le ROB, soulignant que les 0.75 % représentaient environ 220 000 à 230 000€. Cela permettait de faire remonter la CAF nette à 750 000 €. Il évoque également le projet de loi finances, précisant que certaines situations sont plus favorables pour la Communauté de communes.

Tiphaine Gris rappelle que le projet de loi de finances prévoyait, pour la CCPP, le gel des fractions de TVA. Il a également acté la diminution de la compensation liée au FCTVA. Globalement, il est attendu une légère progression au cours de l'année 2025.

Didier Dolé demande si la réduction de 55 000 € concerne bien Val de Sèvre ? La réponse est oui, Delpeyrat.

Tiphaine gris évoque qu'une légère progression de la taxe de séjour et de la fiscalité partagée sur les Vendéopôles.

- D.G.F. en progression à 1 645 k€ (+ 2 %), grâce au déplafonnement de la dotation d'interco.
- F.P.I.C. 151 k€ en versement (41 k€ après déduction du prélèvement : 10 % EPCI / 90 % Communes)
- Recettes de subventions sur actions des services en progression à 852 k€ (+ 76 k€)
- Autres recettes en diminution (331 k€ / - 19 k€) : restitution d'une part de l'excédent du SPANC en 2024

- **Programme d'investissement 2025**

- **3,74 millions d'euros de dépenses d'équipement** dont 3,29 millions d'euros de crédits nouveaux.

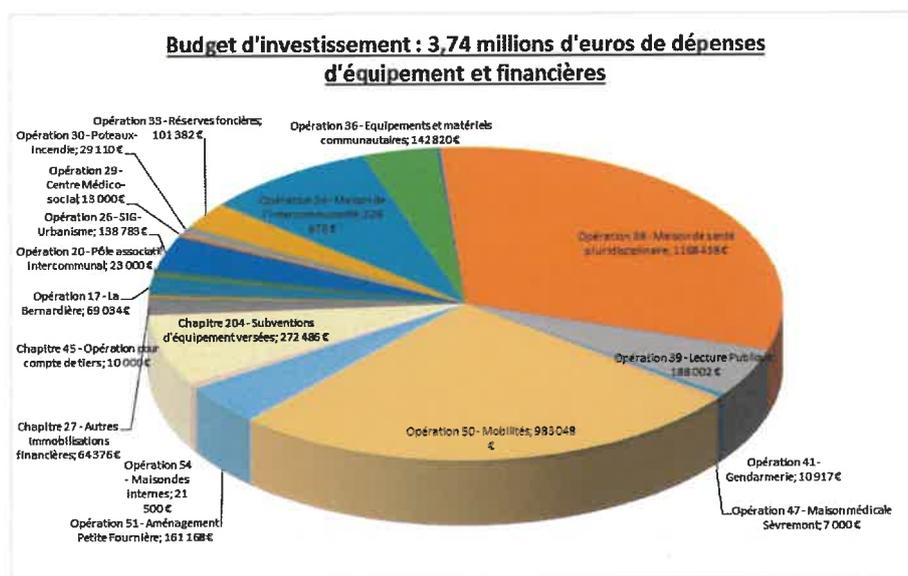
- Hors subventions d'équipement aux budgets annexes, les 10 principaux projets ou enveloppes sont :

Investissement	Thématique	Budget
Extension de la maison de santé de Pouzauges	Santé	1 165 k€
Schéma directeur cyclable (itinéraires, aménagements)	Mobilités	788 k€
Plan de mobilité simplifié (pôles d'échanges multim., covoiturage, etc.)	Mobilités	195 k€
Equipped des bibliothèques (navette, boîtes à livre, fonds de livre)	Accès à la culture	188 k€
Site de la Petite Fournière	Aménagement	161 k€
PLUi et documents d'urbanisme	Aménagement	139 k€
Matériels et services techniques	Bâtiments/esp. verts	133 k€
Suite travaux extension/aménagement MIPP	Bâtiments divers	118 k€
Aide à l'immobilier d'entreprise	Aménagement	90 k€
Maison de la Vie Rurale	Bâtiments divers	69 k€

+ remboursement d'emprunts, déficit 2024 et amortissements de subventions

- **BUDGET TOTAL D'INVESTISSEMENT : 4,23 millions d'euros**

Michelle Devanne souhaite avoir des précisions concernant les pistes cyclables prévues dans le Schéma Directeur Cyclable ? Michel Gaborit répond que 2 itinéraires sont en cours d'aménagement.



Financements externes (1 175 k€) :

- Subventions 654 k€ et FCTVA 381 k€
- Remboursement subvention C.Aq. 100 k€
- Divers 40 k€

Recours à l'emprunt : 1 000 k€

Financements propres 2 063 k€

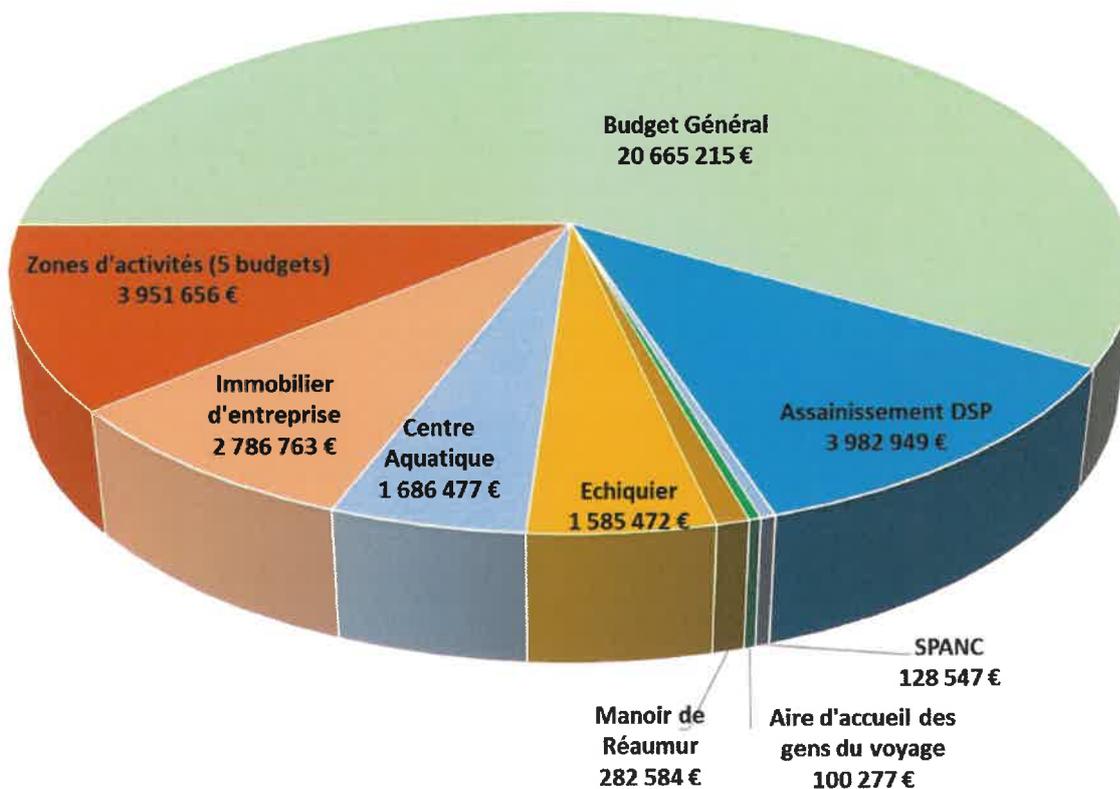
- Amortissements et virement (1 600 k€)
- Affectation du résultat de fonctionnement (463 k€)

- **Suréquilibre prévisionnel de + 1,81 m€**

Jean-Claude Marchand se demande si, avec un emprunt de 1,3 million d'euros et un suréquilibre, il sera pertinent de s'engager au regard de l'évolution des taux d'emprunts ? Tiphaine Gris répond que c'est un point à surveiller jusqu'à l'été ou à la rentrée afin d'anticiper le moment pour mobiliser un emprunt.

Consolidation Budgétaire :

Budget consolidé 2025 fonctionnement + investissement (budget général + 12 budgets annexes) : 35 millions d'euros



Jean-Louis Roy apporte une précision sur les charges de personnel, un sujet évoqué lors du débat sur le ROB. Il rappelle que Dominique Blanchard avait mentionné les évolutions de France Service en lien avec le désengagement de l'État.

Après vérification des chiffres, il note qu'en 2019, France Service comptait 3,9 agents pour les communautés de communes, contre 4 en 2024, soit une stabilité des effectifs. En revanche, le nombre de contacts est passé de 7 500 en 2019 à 12 000 en 2024.

Concernant les aides de l'État, elles étaient de 30 000 € en 2019 et ont été portées à 40 000 € en 2024, ce qui concerne l'ensemble des collectivités, et pas seulement la Communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Délibération : Le Conseil communautaire, par 32 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Jean-Louis ROY) :

- APPROUVE les treize (13) budgets primitifs 2025 présentés.

✓ Budget Principal (nomenclature M57, vote du budget par nature assorti d'une présentation croisée par fonction)

	Dépenses	Recettes	Equilibre
Fonctionnement	16 426 721,38 €	18 240 912,94 €	1 814 191,56 €
Investissement	4 238 493,57 €	4 238 493,57 €	0,00 €
Total	20 665 214,95 €	22 479 406,51 €	1 814 191,56 €

✓ Budget Centre Aquatique (nomenclature M57, vote du budget par nature)

	Dépenses	Recettes	Equilibre
Fonctionnement	951 685,00 €	958 175,92 €	6 490,92 €
Investissement	734 792,07 €	866 743,57 €	131 951,50 €
Total	1 686 477,07 €	1 824 919,49 €	138 442,42 €

✓ Budget Culture – Gestion de l'Échiquier (nomenclature M57, vote du budget par nature)

	Dépenses	Recettes	Equilibre
Fonctionnement	1 098 045,00 €	1 098 045,00 €	0,00 €
Investissement	487 426,60 €	487 426,60 €	0,00 €
Total	1 585 471,60 €	1 585 471,60 €	0,00 €

✓ Budget Culture – Gestion du Manoir de Réaumur (nomenclature M57, vote du budget par nature)

	Dépenses	Recettes	Equilibre
Fonctionnement	234 012,00 €	234 012,00 €	0,00 €
Investissement	48 571,66 €	48 571,66 €	0,00 €
Total	282 583,66 €	282 583,66 €	0,00 €

✓ Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage (nomenclature M57, vote du budget par nature)

	Dépenses	Recettes	Equilibre
Fonctionnement	88 900,00 €	88 900,00 €	0,00 €
Investissement	11 377,27 €	11 377,27 €	0,00 €
Total	100 277,27 €	100 277,27 €	0,00 €

✓ Budget Service Public d'Assainissement Non-Collectif (nomenclature M49, vote du budget par nature)

	Dépenses	Recettes	Equilibre
Fonctionnement	125 547,00 €	151 820,19 €	26 273,19 €
Investissement	3 000,00 €	35 195,76 €	32 195,76 €
Total	128 547,00 €	187 015,95 €	58 468,95 €

✓ Budget Zone d'Activité de la Blauderie (nomenclature M57, vote du budget par nature)

	Dépenses	Recettes	Equilibre
Fonctionnement	353 502,90 €	353 502,90 €	0,00 €
Investissement	344 736,72 €	344 736,72 €	0,00 €
Total	698 239,62 €	698 239,62 €	0,00 €

✓ Budget Zone d'Activité de Montifaut (nomenclature M57, vote du budget par nature)

	Dépenses	Recettes	Equilibre
Fonctionnement	613 304,07 €	613 304,07 €	0,00 €
Investissement	266 489,51 €	266 489,51 €	0,00 €
Total	879 793,58 €	879 793,58 €	0,00 €

✓ Budget Zone d'Activité du Fief Roland (nomenclature M57, vote du budget par nature)

	Dépenses	Recettes	Equilibre
Fonctionnement	278 172,36 €	278 172,36 €	0,00 €
Investissement	224 448,23 €	224 448,23 €	0,00 €
Total	502 620,59 €	502 620,59 €	0,00 €

✓ Budget Parc d'Activité de la Gare (nomenclature M57, vote du budget par nature)

	Dépenses	Recettes	Equilibre
Fonctionnement	81 662,00 €	81 662,00 €	0,00 €
Investissement	85 617,00 €	85 617,00 €	0,00 €
Total	167 279,00 €	167 279,00 €	0,00 €

✓ Budget Autres Zones (nomenclature M57, vote du budget par nature)

	Dépenses	Recettes	Equilibre
Fonctionnement	978 136,34 €	978 136,34 €	0,00 €
Investissement	725 587,23 €	725 587,23 €	0,00 €
Total	1 703 723,57 €	1 703 723,57 €	0,00 €

✓ Budget Immobilier d'Entreprise (nomenclature M57, vote du budget par nature)

	Dépenses	Recettes	Equilibre
Fonctionnement	419 925,00 €	419 925,00 €	0,00 €
Investissement	2 366 838,18 €	2 411 838,18 €	45 000,00 €
Total	2 786 763,18 €	2 831 763,18 €	45 000,00 €

✓ Budget Assainissement des eaux usées – Délégation de service public (nomenclature M49, vote du budget par nature)

	Dépenses	Recettes	Equilibre
Fonctionnement	2 424 130,04 €	3 178 887,60 €	754 757,56 €
Investissement	1 558 818,90 €	1 558 818,90 €	0,00 €

Total	3 982 948,94 €	4 737 706,50 €	754 757,56 €
-------	----------------	----------------	--------------

CC25022516 - VOTE DES SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000 EUROS

Exposé par Madame la Présidente

L'office de Tourisme du Pays de Pouzauges a remis le 03 décembre 2024 sa demande de subvention pour l'année 2025, accompagnée :

- Demande de subvention pour l'année 2025
- la nouvelle convention d'objectifs entre la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges, présenté en Bureau communautaire du 10 décembre 2024 et signée par les deux structures.

Voir annexes jointes n°07 et 08.

Dans le cadre du vote des subventions supérieures à 23 000 euros et en considération des éléments présentés, il est proposé d'accorder une subvention de 203 000 euros à l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges.

Frank Buquen détaille la précédente convention d'objectifs entre la Communauté de communes et l'Office de tourisme du Pays de Pouzauges, qui avait déjà été simplifiée. Elle intégrait un volet développement durable, prenant en compte la transition, le projet de territoire et des indicateurs pour mesurer l'efficacité des actions menées.

Il rappelle que l'Office de tourisme bénéficie d'un classement lui permettant de proposer et commercialiser des offres touristiques, ce que ne peuvent pas faire tous les offices. Cette capacité constitue une plus-value pour cet office associatif, l'un des rares en Vendée.

Bérangère Soulard explique que grâce à l'Office de tourisme et à la politique touristique, la taxe de séjour a augmenté, apportant des retombées positives pour le territoire.

Elle précise que, selon le bilan du projet de territoire, la future équipe devra probablement élaborer un schéma touristique global pour le territoire, ce qui n'a pas été fait depuis longtemps. Elle considère cela comme une priorité à inscrire dans le prochain projet de territoire, afin de répondre aux enjeux et de continuer à travailler pour l'attractivité du territoire.

Elle évoque la possibilité d'une subvention supplémentaire concernant les moulins du Terrier Marteau, gérés auparavant par une association qui est actuellement en difficulté et semble se mettre en sommeil. L'Office de tourisme est sollicité pour maintenir l'ouverture des moulins cet été, ce qui nécessitera l'embauche de saisonniers et aura un impact financier. Elle précise qu'un budget sera proposé, et qu'une demande d'aide supplémentaire pourrait être faite. Enfin, concernant la convention, la demande pour 2025 est de 203 000 euros.

Pour information Michelle Devanne indique que la commune de Pouzauges a versé une subvention à hauteur de 2 800 €

Jean-Claude Marchand rappelle que l'ouverture du camping de Pouzauges est prévue au 1^{er} avril avec l'arrivée des premiers mobil homes.

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE la subvention proposée d'un montant d'un montant de 203 000 euros pour l'année 2025, à l'association Office de Tourisme du Pays de Pouzauges.

CC25022517 - FACTURATION AUPRES DES COMMUNES DES CONSOMMABLES RELATIFS AUX PICS DECOMPACTEURS

Exposé par Monsieur Frank Jaud

La Communauté de Communes met à disposition des communes des matériels intercommunaux pour l'entretien de leurs voiries et espaces verts. Parmi ces matériels mis à disposition, figurent notamment le décompacteur et la défaitreuse destinés à l'entretien des stades. Ces matériels exigent un remplacement régulier des couteaux et pics à chaque passage sur les terrains. Pris en charge jusqu'en 2022 par la Communauté de Communes, il a été proposé à partir de 2023 (délibération du 12 décembre 2023) une refacturation aux Communes.

A raison de 15,72 euros TTC par consommable utilisé, le détail qui pourrait être refacturé aux communes (période du 1^{er} janvier 2024 au 31 octobre 2024) serait le suivant :

	Nombre de terrains	Consommations	Prix € TTC
Chavagnes-les-Redoux	2 Terrains	18 Pics	282,96 €
Montournais	2 Terrains	18 Pics	282,96 €
Boupère	2 Terrains	27 Pics	424,44 €
Monsireigne	1 Terrain	27 Pics	424,44 €
Pouzauges	2 Terrains	27 Pics	424,44 €
La Meilleraie-Tillay	1 Terrain	18 Pics	282,96 €
Saint-Mesmin	2 Terrains	18 Pics	282,96 €
Réaumur	1 Terrain	9 Pics	141,48 €

Le prix unitaire de refacturation est de 15,72 euros (inchangé par rapport à 2023).

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***VALIDE la proposition de refacturation aux communes des consommables des pics au titre de la période du 1er janvier au 31 octobre 2024,***
- ***AUTORISE Madame la Présidente à solliciter auprès des communes le remboursement de ces consommables et signer tout document se rapportant à cette affaire.***

III - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CC25022518 - CONVENTION ENTRE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LES 5 EPCI DU BOCAGE VENDEEN RELATIF A UN DISPOSITIF D'AIDE ECONOMIQUE POUR LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

Exposé par Lionel Gazeau

En parallèle du dispositif régional « Pays de la Loire Commerce-Artisanat » mis en place en 2017, les EPCI du Bocage Vendéen ont dupliqué depuis 2016 ce dispositif sur l'ensemble des communes du Pays du Bocage Vendéen dans la cadre du déploiement des fonds Européens du LEADER (Volet territorial du FEADER).

Les objectifs sont notamment de :

- Accompagner financièrement et directement des entreprises dans leurs démarches de modernisation et d'adaptation de leurs locaux ;
- Renforcer l'attractivité et favoriser le maintien des commerces de proximité dans les communes du Pays du Bocage Vendéen ;
- Encourager la mise en valeur et l'attractivité des centre-bourg ;
- Réduire le nombre de locaux d'activités sans locataire et l'étalement urbain en périphérie des communes par l'aménagement et la mise aux normes des bâtiments.

A travers ce dispositif, la collectivité accompagnera financièrement et directement des entreprises en milieu rural dans leurs projets de modernisation de leurs locaux d'activité (exemple : travaux d'aménagement et/ou de mise aux normes accessibilité).

TERRITOIRES ELIGIBLES

Les entreprises bénéficiaires de cette aide financière doivent implanter ou maintenir leur activité dans l'une des 51 communes du Bocage Vendéen, à savoir : Bazoges-en-Paillers, Beaurepaire, Bournezeau, Chantonay, Chanverrie, Chauché, Chavagnes-en-Paillers, Chavagnes-les Redoux, Essarts-en-Bocage, La Copechagnière, La Gaubretière, La Meilleraie-Tillay, La Merlatière, La Rabatelière, Le Boupère, Les Brouzils, Les Epesses, Les Herbiers, Les Landes-Genusson, l'Oie, Mallièvre, Mesnard-la-Barotière, Monsireigne, Montournais, Mortagne-sur-Sèvre, Mouchamps, Pouzauges, Réaumur, Rochetroux, Saint-André-Goule d'Oie, Saint-Aubin-des-Ormeaux, Sainte-Cécile, Saint-Fulgent, Saint-Germain-de-Prinçay, Saint-Hilaire-le-Vouhis, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Malo-du-Bois, Saint-Mars-la-Réorthe, Saint-Martin-des-Noyers, Saint-Martin-des-Tilleuls, Saint-Mesmin, Saint-Paul-en-Pareds, Saint-Prouant, Saint-Vincent-Sterlanges, Sainte-Florence, Sèvremont, Sigournais, Tallud-Sainte-Gemme, Tiffauges, Treize-Vents, Vendrennes.

Si les entreprises sont situées sur une commune éligible au PLCA : Pays de la Loire Commerce – Artisanat, la subvention du PLCA sera mobilisée en priorité.

Liste des communes non éligibles au PLCA :

Bournezeau, Chantonay, Chanverrie (La Verrie), Chavagnes-en-Paillers, Essarts-en-Bocage (Les Essarts), La Gaubretière, Le Boupère, Les Epesses, Les Herbiers, Mortagne-sur-Sèvre, Pouzauges, Saint-Fulgent, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Sèvremont (La Flocellière)

DETAILS DU DISPOSITIF

Entreprises éligibles

Les petites entreprises (moins de 10 salariés et de 1 000 000 € de CA HT) indépendantes, ainsi que leurs établissements secondaires, localisés dans une commune du périmètre du Bocage Vendéen et exerçant une activité commerciale, artisanale ou de services en centre-bourg (en excluant les zones commerciales et zones d'activités).

Activités non éligibles :

Sont exclues du champ d'intervention :

- les activités de commerce de gros,
- les professions libérales réglementées et non réglementées (y compris les auto-écoles, les courtiers en assurance, les agences immobilières)
- les professionnels de santé, (y compris les pharmaciens, les ambulanciers)
- les sociétés de fait, les loueurs de fonds, les Sociétés Civiles Immobilières dont le ou les gérants ne sont pas les exploitants,
- les activités suivantes liées au tourisme : les campings, les hôtels.

NB : les cafés/restaurants lorsque leurs prestations s'adressent majoritairement à la population locale ou exerçant une activité complémentaire (épicerie, point poste, dépôt de pain...) et ayant un caractère permanent sont éligibles.

Projets soutenus :

De manière générale, les projets soutenus seront les projets dont la viabilité économique a été démontrée. Ces projets doivent adopter un positionnement concurrentiel pertinent, et se développer en complémentarité de l'offre déjà existante. La collectivité se réserve le droit d'attribuer ou non l'aide financière au regard de la capacité de financement de l'entreprise.

Dépenses éligibles :

Les dépenses éligibles au dispositif correspondent aux investissements liés à l'aménagement et/ou à la modernisation des locaux d'activités :

1. Travaux de rénovation et d'aménagement intérieur du bâtiment et des abords extérieurs ;
2. Travaux de rénovation de vitrines, des façades et enseignes ;
3. Équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises et considérés comme éléments structurants du bâtiment (portail, grilles, ...) ;
4. La mise aux normes (sécuritaires, environnementales, sanitaires) et les travaux et équipements destinés à favoriser l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (exemple : changement porte d'entrée, création ou achat d'une rampe accessibilité, ...), à partir du moment où ces travaux **ne sont pas majoritaires** dans le montant des dépenses du dossier.
5. L'acquisition de matériels professionnels neufs

Sont exclus le matériel d'occasion ou reconditionné, les investissements financés sous forme de location financière ou crédit-bail, les investissements d'entretien normal des locaux d'activités, l'auto-prestation, tous les travaux de construction liés à une nouvelle acquisition ou la location de nouveaux locaux d'activités ne sont pas éligibles.

Dans le cas d'une délocalisation communale, les projets se feront en concertation avec les communes concernées. Une attention particulière sera portée à ces projets lors de l'instruction.

Les dépenses de fonctionnement ne sont pas éligibles.

Nature et montant de l'aide

L'aide publique totale attribuée au porteur de projet sera au maximum de 30 %.

Les dépenses doivent avoir un montant minimum de 41 700 € HT et le plafond des dépenses éligibles est de 75 000 € HT. Ainsi le montant maximum de subvention en cumulé s'élève à 22 500 €.

La collectivité intervient à hauteur de 6 % maximum des dépenses d'investissement éligibles HT et le GAL du Bocage Vendéen à hauteur de 24 %, via un financement du programme européen LEADER, sous réserves des règles de cumul.

Un même projet ne peut pas se voir attribuer plus de 80% d'aide publique, tous financeurs publics confondus (ex : LEADER, ...), sous réserve par ailleurs des éventuelles règles de cumul propres à ces autres financements publics.

Durée du Dispositif

Le présent règlement prendra effet à la date de la signature de la convention entre la Région, la CC du pays de Chantonnay, la CC du pays des Herbiers, la CC du pays de Mortagne, la CC du pays de Pouzauges, la CC du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, autorisant les 5 collectivités à attribuer des aides économiques aux entreprises du commerce et de l'artisanat pour soutenir l'investissement et la modernisation des locaux d'activités.

Ce règlement est adopté jusqu'au 31 décembre 2027 et sous réserve d'enveloppe FEADER disponible. Les différentes parties conviendront ensemble d'un éventuel renouvellement.

En pièces jointes :

- Annexe n°09_ PROJET_CONVENTION_BOCAGE_VENDEEN
- Annexe n°10_ DELIBERATION_CP REGION_07.02.2025

Dominique Blanchard demande si Montaigu fait partie du Pays du Bocage Vendéen. La réponse est non, car Montaigu fait actuellement partie d'une communauté d'agglomération.

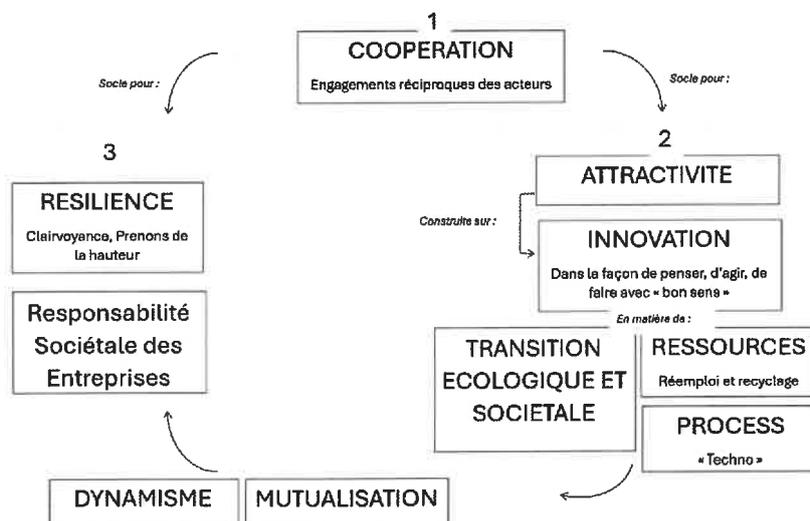
Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le dispositif d'aide au commerce et à l'artisanat,**
- **APPROUVE la convention et le règlement d'intervention joints en annexe, autorise Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer la convention,**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

CC25022519 - APPROBATION DE LA STRATEGIE EN MATIERE D'ECONOMIE TERRITORIALE

Exposé par Lionel Gazeau

Dans un contexte de soubresauts économiques permanents et dans l'optique des élections Communales et Communautaires à venir, les élus de la commission Economie Territoriale ont souhaité produire un document synthétique précisant les enjeux majeurs et les orientations incontestables à maintenir pour donner une vision solide de l'environnement économique à l'ensemble des acteurs de territoire, institution et partenaire. Cette vision repose sur le triptyque COOPERATION / ATTRACTIVITE / RESILIENCE PAR L'ADAPTATION.



Sur la base de ce triptyque et des convictions forgées par le travail de co-construction mené depuis plusieurs années avec les acteurs de l'économie territoriale, la Communauté de Communauté souhaite se doter d'une vision, socle.

STRATEGIE POUR L'ECONOMIE TERRITORIALE

a. Accompagner la mutation de l'Economie Territoriale en innovant en matière de coopération, de mutualisation, de structuration de filières.

- Coopération : Vers une intégration collective des enjeux d'Ecologie Industrielle et Territoriale
- Coopération : Soutenir et accompagner les associations d'entreprises
- Coopération : Outils d'innovation au service des synergies inter-filières et inter-entreprises
- Structuration en filière : Conforter les filières bois et agri/agro-alimentaire comme filières d'excellence territoriale
- Mutualisation : Soutenir les modèles de coopération interacteurs de l'Economie Territoriale notamment à l'échelle des ZAE.

b. Adapter et construire les outils fonciers et immobiliers au service des mutations de l'économie territoriale

- Foncier économique : L'adaptation nécessaire aux enjeux de consommation foncière
- Proposer une parcours résidentiel complet aux acteurs de l'Economie Territoriale.

c. Mettre en adéquation les besoins de compétences des entreprises et les aspirations des salariés pour faciliter leur rapprochement.

- Jeunesse et entreprises
- Qualité de vie au travail
- Formation : Les Sens du Bois

Cette stratégie sera traduite dans un outil de suivi intégrant les projets portés par les acteurs de l'Economie Territoriale et le Pays de Pouzauges :

Ambitions	Actions / projets	Indicateurs et suivi	Outils
Accompagner la mutation de l'Economie Territoriale en innovant en matière de coopération, de mutualisation, de structuration de filières.	Montifaut Village de travail	Parkings mutualisés DCI mutualisés Tiers lieu Actions référents mobilités	Portage (asso, AFU...)
	Collectif RSE	Formation RSE territoriale	Formations RSE
	Autoconsommation collective	Kw/h ppts ?	PMO Projet Girardeau - ZAE de l'EPAUD
	Soutien aux associations d'entreprises	Nombre d'adhérents Nombre d'événement	Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec le Club Foire de Printemps 2025
	Réunion d'info entreprises	Nombre de Réunion Nombre de participants	Calendrier
	Agro-alimentaire	Nombre de projets	SAS Champ du possible
	Filières bois	Les sens du bois	SCIC Les Sens du Bois Fiche action Territoire d'Industrie Charte forestière
	Requalification	Enquête de satisfaction	Fiche Action Etude de

Adapter et construire les outils fonciers et immobiliers au service des mutations de l'économie territoriale	Montifaut - ZAE du futur	Nombre de projet en mutualisation	gisement
	Requalification ZAE de l'Epaud	Enquête de satisfaction Nombre de projet en mutualisation	Fiche Action Etude de gisement
	Adaptation du parc locatif et gestion locative	Bilan économique Nombre de locataires	Fiche Action Etude de gisement
	Observatoire de l'immobilier/foncier et stratégie d'acquisition		Fiche Action Etude de gisement SIG DIA
	Procédure de cession foncière		Fiche Action Etude de gisement
	Requalification MECABOR	Bilan économique Nombre de locataires	Portage Fiche action Territoire d'Industrie
	Extension Vendéopôle	Nombre de porteurs de projets Bilan économique de l'opération	Maitrise D'œuvre Fiche Action Etude de gisement
Mettre en adéquation les besoins de compétences des entreprises et les aspirations des salariées pour faciliter leur rapprochement.	Jeunesse Entreprises	Nombre d'entreprises engagées et de partenaires	ECL'OR <i>Rencontre LYCEE et ENTREPRISES + Mission locale CTEE</i>
	Formation	Nombre de formation proposées à l'échelle du territoire.	Les Sens du Bois 1 emploi, une formation
	Lever les freins périphériques <i>Santé, langues, mobilité</i>	Nombre de projet de logements salariés Bilan économique des opérations Nombre d'usagers KAROS	PLH Plan Mobilité Colocation Maison Delaunay Résidence Jeunes Actifs Pouzauges Novalis, GEV85 <i>Personnes d'origine étrangère (MFS)</i> <i>Education et niveau de qualification (Services aux familles, exemple « pause matinale »</i> <i>Santé = profil de personnes ayant des maladie sociaux</i> <i>pro = souhait de reconversion/inclusion = parcours</i>

PROCESSUS DE VALIDATION ET D'APPROPRIATION

- Définition de la stratégie par la commission le 10 juillet 2024
- Présentation du travail de synthèse et d'esquisse par la Présidente et le vice-président le 04 septembre 2024 au Club des entreprises du Pays de Pouzauges
- Présentation du travail de synthèse et d'esquisse du document lors de la commission du 26 septembre 2024 puis en Conseil Communautaire le 05 novembre 2024
- Soirée d'appropriation et d'échange avec les entreprises du territoire le 12 décembre 2024
- Délibération en Conseil Communautaire le 25 février 2025

Lionel Gazeau explique que depuis plusieurs années, la CCPP travaille avec les entreprises du territoire, principalement via le club d'entreprises, pour développer l'attractivité et l'innovation. L'objectif est de créer une dynamique économique et d'attirer davantage d'entreprises en mettant en avant les enjeux économiques du territoire. Il souligne que de nombreuses entreprises sont déjà engagées dans les projets de la collectivité, notamment sur des sujets liés à la résilience et aux problématiques actuelles, et sont de plus en plus volontaires pour y participer.

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la Stratégie pour l'Economie Territoriale du Pays de Pouzauges.

CC25022520 - PACTE TERRITORIAL : APPROBATION L'ENGAGEMENT A LA SIGNATURE D'UN PIG PACTE TERRITORIAL, DANS LE CADRE DU FUTUR SERVICE PUBLIC DE RENOVATION DE L'HABITAT

Exposé par Jean-Claude Marchand

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes s'appuie sur 2 dispositifs, la PTREH (Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat) et l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), pour soutenir les propriétaires occupants ou bailleurs dans leurs projets : rénovation énergétique, adaptation, embellissement des façades en centre-bourg, production de logements locatifs. Mutualisés ces 2 outils forme un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), autrement dit un guichet de l'habitat, dénommé depuis 2022 « Espace Conseil France Rénov ».

Depuis juillet 2023, Hatéis Habitat et l'ADILE animent ces programmes et accompagnent les particuliers dans le montage de leurs dossiers. Le financement ingénierie des dispositifs est porté par l'ANAH dans le cadre d'une convention signée le 30 avril 2020, prolongée par un avenant signé le 1^{er} mai 2023 pour la période du 01/05/2023 au 31/12/2024, et par le SYDEV dans le cadre d'une convention signée en août 2023 et notifiée le 24 octobre 2023.

Afin d'accélérer la rénovation énergétique des logements, l'Etat a lancé une réforme pour donner une nouvelle impulsion au Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH), en proposant aux collectivités de s'engager, à partir du 01/01/2025, dans un nouveau dispositif d'intervention programmé par la signature d'un Pacte Territorial France Rénov'. Cette contractualisation permettra l'accès à des financements de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), et autres partenaires locaux (SYDEV), pour financer le suivi animation des Espaces Conseil France Rénov' et les missions d'accompagnement des projets de rénovation de l'habitat privé.

L'Etat financera les actions du Pacte Territorial pour les volets suivants :

- Dynamique territoriale auprès des ménages, publics prioritaires et professionnels,
- Information, conseil, orientation des ménages,
- Accompagnement des ménages aux travaux et dans la mobilisation des subventions (volet facultatif).

Le conseil communautaire, en séance du 17 décembre 2024, a délibéré en faveur de l'intention d'engagement à la signature d'un pacte territorial France Rénov', dans le cadre du futur service public de rénovation de l'habitat, et s'est engagée à délibérer sur un projet de pacte territorial finalisé avec sa maquette financière d'ici le 31 mars 2025 afin de pouvoir prétendre à la rétroactivité des dépenses engagées à compter du 1er janvier 2025 ;

Le projet de convention de Pacte territorial tel que présenté ce jour, a reçu l'avis favorable de la DDTM, le Département, du SYDEV, la CLAH (Commission Locale d'amélioration de l'habitat) et de la DREAL. Les prochaines étapes de mise en œuvre du dispositif consisteront en la signature de la convention par l'ensemble des partenaires et les demandes de subventions ingénierie.

En pièces jointes :

- Annexe n°11 Délibération Approbation Pacte Territorial
- Annexe n°12 PACTE TERRITORIAL CCPP Version finale

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'engagement à la signature d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) pacte territorial, dans le cadre du futur service public de rénovation de l'habitat ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer la convention,**
- **S'ENGAGE à mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation des objectifs définis dans le Pacte Territorial,**
- **SOLLICITE annuellement auprès de l'ANAH, du SYDEV et autres éventuels partenaires financiers les subventions ingénierie nécessaires au financement de l'ECFR,**
- **TRANSMET la présente délibération à la DDTM de la Vendée, délégation locale de l'ANAH, au Département de la Vendée, délégataire des aides de l'ANAH et à l'ensemble des partenaires concernés.**

CC25022521 - FIXATION DES TARIFS DE CESSION POUR LES TERRAINS SITUÉS EN ZONES D'ACTIVITÉ

Exposé par Lionel Gazeau

Lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2009, les élus avaient approuvé la fixation de tarifs de terrains situés en zones d'activité. En fonction de la taille de la parcelle cédée, deux tarifs avaient été décidés :

- 9.50 € HT / m² pour les terrains de plus de 5 000 m²
- 11.50 € HT / m² pour les terrains de moins de 5 000 m²

Dans une logique de maîtrise foncière, le Bureau Communautaire du 09 avril 2024 a fixé des tarifs de cession de terrains en Zones d'Activités Economiques à 11.50 € HT / m², quelle que soit la surface du terrain cédé.

Ces tarifs sont appliqués dans l'attente de la validation d'une stratégie foncière et immobilière pour l'Economie Territoriale validé le 25 février 2025. L'évolution des prix sera envisagée comme outil au service de la stratégie souhaitée.

Conformément à la Stratégie en matière d'Economie Territoriale qui vise à :

- a. Adapter et construire les outils fonciers et immobiliers au service des mutations de l'économie territoriale**
 - Foncier économique : L'adaptation nécessaire aux enjeux de consommation foncière
 - Proposer un parcours résidentiel complet aux acteurs de l'Economie Territoriale.

La Commission Economie Territoriale, réunie le 30 janvier 2025 propose de fixer les prix suivants sur la base de la hiérarchisation des ZAE du Schéma de Cohérence Territoriale :

	ZAE	Commune	PRIX ACTUEL € / HT / m ²	PRIX PROPOSE €/HT/m ²
Parc Vitrine de l'Ecosystème	VENDEOPOLE	Pouzauges	20	20
	MONTIFAUT	Pouzauges	11,5	20
	LA GARE	La Meilleraie	11,5	20
Maillage mixte de l'Ecosystème	LA BLAUDERIE	Sèvremont	11,5	20
	L'EPAUD	Sèvremont	11,5	20
	LES BOURGERIES	La Boupère	11,5	20
Maillage artisanal local	FIEF ROLAND	Pouzauges	11,5	20
	VAL DE SEVRE	Sèvremont	11,5	15
	GUITION	Sèvremont	11,5	15
	PUY LAMBERT	Sèvremont	11,5	15
	LES ROCHES D'EAU		11,5	15
	RICHEBONNE	Le Boupère	11,5	15
	LA VALLEE	Saint Mesmin	11,5	15
	L'ORANGERIE	La Meilleraie	11,5	15
	QUATRE VENTS	Montournais	11,5	15
	LA PLANCHE BOUILLARD	Réaumur	11,5	15
	LA CHANTERIE	Réaumur	11,5	15
	PONT AUX CHEVRES	Chavagnes	11,5	15
	LE GRAND PRE	La Meilleraie	11,5	15
	LA BROUSSE	Monsireigne	11,5	15
LA VENDRIE	Tallud	11,5	15	

En complément, il est proposé :

Les tarifs feront l'objet d'une indexation sur l'indice INSEE de Construction.

Les tarifs de base pourront être modulés dans la limite de + ou - 15 % dans certains cas particulier et justifiés pour un intérêt ou une contraintes spécifiques décrites dans la délibération autorisant la cession.

En pièces jointes : Annexe n°13 _ CC CC09042412 _ Fixation des tarifs cession de terrain

Annexe n°14 _ Délibération Cession de terrain

Adeline Auberger demande s'il reste encore du foncier à vendre sur chacune de ces zones, ou si certaines sont déjà complètement vendues ? Lionel Gazeau répond qu'il existe effectivement des zones où il n'y a plus de terrains disponibles, étant donné qu'ils ne sont plus propriétaires de certains espaces. Cependant, dans le cadre de la gestion du foncier, il est possible que des entreprises décident de céder du terrain à l'avenir. Il précise que même si certaines zones ne disposent pas actuellement de terrains disponibles, des tarifs ont déjà été inscrits pour toutes les zones.

Adeline Auberger demande si l'on connaît les surfaces restantes qui pourraient être cédées ? Lionel Gazeau répond que oui, un inventaire des surfaces restantes a été réalisé et est en cours de révision. Il a été fait dans le cadre de l'étude de gisement. De plus, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est en début de travail,

et avec l'aide de Géo Vendée, ils sont en train de faire collaborer toutes les collectivités du Pays du Bocage pour obtenir des éléments de mesure et refaire un inventaire précis du foncier économique disponible.

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la fixation des tarifs de cession de terrains en Zones d'Activités Economiques tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette décision.

IV - SOLIDARITES

V - TRANSITIONS

VI - ACCES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE TOURISTIQUE

CC25022522 - ECHIQUIER : NOUVELLE TARIFICATION AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SOLIDAIRES

Exposé par Mélanie Mulowsky

Depuis 2012, les tarifs de location de la salle de spectacle de l'Échiquier n'avaient pas été révisés. Pendant plus d'une décennie, cette stabilité tarifaire a permis de soutenir les activités culturelles et événementielles sur le territoire, tout en maintenant une accessibilité pour les acteurs locaux tels que :

- Les associations culturelles (troupes de théâtre, écoles de musique et de danse, Lion's Club).
- Les entreprises (clubs d'entreprises, Fleury Michon, Crédit Agricole, Crédit Mutuel).
- Les établissements scolaires, avec une location gratuite offerte chaque année pour leurs spectacles de fin d'année.

L'évolution des coûts de fonctionnement, les investissements réalisés pour moderniser les équipements techniques et l'ambition de maintenir un niveau de prestation élevé rendaient une révision tarifaire nécessaire pour garantir la pérennité et la qualité des services proposés.

Lors du conseil communautaire du 17 décembre 2024, la Communauté de communes a approuvé la nouvelle tarification pour les structures autres que les association culturelles et locales.

Cette évolution est à présent proposée pour les associations culturelles et solidaires.

Il est rappelé les éléments suivants :

Valorisation des atouts de la salle :

- L'Échiquier : plus qu'un simple espace événementiel :
- Des équipements techniques de pointe supervisés par des professionnels compétents.
- Une grande modularité, permettant d'accueillir des spectacles, des conférences, des séminaires ou encore des tables rondes.
- Une qualité acoustique et scénographique qui fait de ce lieu une référence dans le paysage local.
- La révision tarifaire reste modérée et garantit un accès toujours attractif aux associations.
- La gratuité annuelle pour les établissements scolaires est maintenue, soulignant l'engagement de l'Échiquier en faveur de l'éducation et de la jeunesse.

Conditions de location mises à jour

Les conditions de location s'adaptent aux besoins des utilisateurs tout en renforçant la gestion efficace des ressources :

- Présence obligatoire d'un technicien
- Le matériel étant sous sa responsabilité, la prestation inclut un technicien pour chaque location.
- En cas de besoins supplémentaires (techniciens, agents d'accueil, agents SSIAP), des coûts additionnels seront appliqués.
- Créneaux horaires et dépassements
- Trois créneaux horaires sont proposés.
- Tout dépassement entraînera une majoration de 20 % du tarif initial pour couvrir les frais supplémentaires.

Forfait ménage : un forfait optionnel est proposé pour les locataires souhaitant déléguer cette tâche.

Il est précisé également que le bar pourra être mis à disposition dans les conditions définies par un règlement de location en préparation, dès lors que les travaux seront effectués.

Impact et vision pour l'avenir :

Cette révision tarifaire n'est pas qu'un ajustement financier, elle :

- Reflète la volonté de garantir des prestations de qualité, adaptées aux attentes des utilisateurs et aux standards techniques actuels.
- Permet de maintenir une gestion responsable du site, en équilibrant l'effort d'investissement avec une tarification juste et raisonnée.

La nouvelle grille tarifaire vise à :

- Répondre aux besoins de modernisation et d'entretien du lieu.
- Garantir un accès équitable pour tous les acteurs culturels.
- Valoriser l'Échiquier comme un espace culturel et événementiel de référence, au service de la collectivité.

La grille tarifaire présentée s'adresse à l'ensemble des associations culturelles et solidaires.

Voir proposition en annexe n°15

L'ECHIQUIER - PROPOSITIONS LOCATION

Tarif applicable à compter du 01/02/2025 pour toutes nouvelles dates.

ESPACES A LOUER	ASSOCIATIONS CULTURELLES et SOLIDAIRES								
	CCPP 8h - 18h ou 14h - 24h	2 jours x1,8 : 2 jours selon la durée de base	Majoration 20% : journée de 8h à 24h	pour 2 jours de 8h à 24h	Hors CCPP 8h - 18h ou 14h - 24h	2 jours x1,8 : 2 jours selon la durée de base	Majoration 20% : journée de 8h à 24h	pour 2 jours de 8h à 24h	Caution
Salle de spectacle + plateau + loges + 1/2 journée répétition incluse 5h + 1 technicien	450,00 €	810,00 €	540,00 €	972,00 €	675,00 €	1 215,00 €	810,00 €	1 458,00 €	500,00 €
Salle de cinéma	325,00 €	585,00 €	390,00 €	702,00 €	487,50 €	877,50 €	585,00 €	1 053,00 €	500,00 €
Salle "grise"	50,00 €	90,00 €	60,00 €	108,00 €	75,00 €	135,00 €	90,00 €	162,00 €	
Bar	100,00 €	180,00 €	120,00 €	216,00 €	150,00 €	270,00 €	180,00 €	324,00 €	500,00 €
1/2 journée de pré-installation lumière/son/décors...	OFFERT				90,00 €				
Option Forfait ménage	250 € par location				250 € par location				

Toute modification de contrat entraîne les nouveaux tarifs.

Moyens humains	
Agent technique	32€ par heure
Agent SSIAP	31€ par heure
Agent accueil	25€ par heure

Durées de location		
Journée ou Soirée	8h - 18h	Tarif de base
	ou 14h - 24h	Tarif de base
Journée + Soirée	8h - 24h	majoration de 20% du tarif de base

Mélanie Mulowsky présente plus en détail les propositions de location. La première ligne ci-dessus dans le tableau, élaborée en concertation avec la commission, comprend la salle de spectacle, le plateau et les loges, ainsi qu'une demi-journée de répétition de 5 heures et la présence d'un technicien lors de la manifestation. Les créneaux horaires proposés sont de 8h à 18h ou de 14h à 24h. Des ajustements sont prévus en fonction des besoins spécifiques des associations culturelles et solidaires.

Michelle Devanne demande en quoi consiste l'option ménage ? Mélanie Mulowsky répond que cela correspond au ménage du centre, des sanitaires ...

Emmanuelle Moreau s'interroge sur la location du bar : il s'agit de la mise à disposition de l'espace bar, permettant à l'association de gérer son propre service et d'en percevoir les bénéfices ? La réponse est oui.

Michelle Devanne souligne que cette proposition semble contraire aux échanges précédents en bureau communautaire concernant la location du bar.

Mélanie répond que cette proposition a été élaborée et validée par la commission, bien qu'elle implique une perte pour l'Echiquier.

Lydie Avoine souligne que chaque location du bar nécessitera un réaménagement complet, impliquant du temps d'agent pour tout enlever, ranger et remettre en place, ainsi que des investissements à prévoir.

Frank Buquen précise que lors des échanges en bureau communautaire, la proposition initiale prévoyait une location de la salle de spectacle à 600 euros avec le bar inclus. Il note que des ajustements ont été faits, entraînant une approche différente, tout en rappelant certaines contraintes associées.

Michelle Devanne indique que si le bar est mis à disposition jusqu'à la fin de l'événement, il n'y aura plus de personnel pour le gérer.

Bérangère propose de valider le principe à titre d'essai pour l'année à venir, en restant à l'écoute des retours des associations et en attendant un retour d'expérience.

Anne Roy demande si le tarif précédent était bien « 300 euros » ? La réponse est oui : 300 euros pour une journée et 600 euros pour les deux jours.

Délibération : Le Conseil communautaire, par 32 voix pour et 1 voix contre (Madame Michelle DEVANNE) :

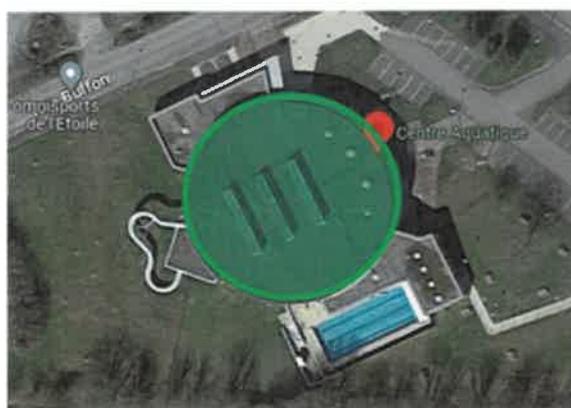
- **APPROUVE** les tarifs de location présentés en annexe jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette décision.

CC25022523 - RENOVATION TOITURE DU CENTRE AQUATIQUE

Exposé par Ludie Avoine

Le revêtement de la toiture du centre aquatique arrive en fin de vie (construite en 1996 soit 28 ans), aussi le cabinet DURAND architecte en groupement avec le bureau d'étude structure IDES et l'économiste ECOBAT, ont été missionnés pour une estimation travaux de 250 000€ HT comprenant :

- Remplacement du complexe d'étanchéité tout en conservant l'écran pare vapeur et le platelage en acier
- Remplacement des Shed (3 ensembles de 5 vitrages)
- Remplacement des skydômes (désenfumages d'origine)



ETAT TOITURE ET SHED



ETAT DEGRADE DU SKYDOME

L'étude structure de la charpente confirme :

- Que la charpente en lamellée collée présentant du fendage doit être recollée par injection de résine époxydique
- Que l'isolant et le revêtement bitumineux ne doivent pas dépasser 25kg/m²

Par conséquent la maîtrise d'oeuvre a adapté le programme et préconise :

La fourniture et la pose d'un pare-vapeur spécifique pour locaux à très forte hygrométrie collé sur l'écran pare-vapeur existant ;

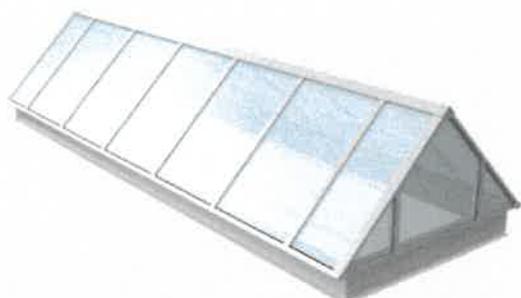
- La fourniture et la pose d'un isolant thermique en laine de roche revêtu d'une couche de bitume collé sur le pare-vapeur
- La fourniture et la pose d'une étanchéité bicouche élastomère autoprotégée, posée en adhérence totale sans fixation, procédé NOFIX Acier de chez SOPREMA ou équivalent, de classement performanciel FIT F5 I5 T4, (Finition ardoisée par paillettes blanches « Blanc ou Blanc Chagall » permettant une réflexion de la lumière et une surchauffe des locaux) ;

FINITIONS COOL ROOF

Finish	SRI
Blanc	45
Blanc Chagall	59
Blanc Ultra	93

- Le traitement des relevés d'étanchéité, des formes de chéneaux et des naissances.

- La fourniture et pose d'1 voûte filante bi-pente avec costières à amélioration thermique, remplissage en panneaux de polycarbonate Opale sur un côté et panneaux plein sur l'autre côté supportés par une ossature en aluminium, Cette voûte remplace 1 travée de shed, les deux autres seront supprimées pour alléger le poids.



- Les travaux de dépose de la charpente seront réalisés sur les sheds : dépose soignée des pannes et des arbalétriers ajustement et modifications de la charpente existante pour recevoir la future voûte



- La fourniture et pose de deux châssis fixes carrés, de 1,80 x 1,80 ml à amélioration thermique (costières de 350 mm de hauteur et isolées de 25 mm), remplissage en panneaux de polycarbonate.
- La fourniture et la pose de deux châssis de désenfumage carrés, de 1,20 x 1,20 ml, avec costières à amélioration thermique (costières de 350 mm de hauteur et isolées de 25 mm), remplissage en panneaux de polycarbonate,
- Le remplacement des suspentes existantes de faux plafonds corrodées par des suspentes en acier galvanisé

Le montant estimé de cette opération est:

LOT1	ETANCHEITE	235 000 € HT
LOT 2	REPARATION CHARPENTE	56 000 € HT
LOT 3	CHARPENTE BOIS	14700 € HT
LOT 4	PLAFONDS SUSPENDUS	9 700 € HT
TOTAL		315 400€ HT
PSE n° 1	Fermeture totale au lieu d'une voute	-14 700 € HT

Le montant estimé étant nettement supérieur au budget prévisionnel de 250 000€ HT, il est proposé un avenant à la maîtrise d'œuvre correspondant aux réparations et adaptations de la charpente :

Lydie Avoine annonce que le Centre Aquatique sera fermé en juin, juillet et août, avec une réouverture prévue en septembre. Cette fermeture est due au fait qu'il n'y a pas d'activités scolaires pendant cette période, et une fréquentation plus faible en été.

Pendant la fermeture du Centre Aquatique, des travaux seront réalisés, notamment la vidange et l'entretien de la piscine. Des déchloramineurs seront installés, mais l'escalier et le toboggan ne seront pas refaits durant cette période de travaux.

Frank Jaud ajoute que les fixations des plafonds vont être remplacés.

Didier Dolé et Alexandre Guilloteau se demandent si le remplacement de la toiture après 28 ans est normal ?

Franck Jaud répond que l'humidité a effectivement pu affecter l'isolant.

Adeline Auberger demande s'il y a des précautions d'entretien à intégrer pour éviter l'usure de la toiture ?

Lydie Avoine répond en effet qu'il faudra monter plus régulièrement sur le toit pour l'entretien.

Frank Jaud ajoute qu'une membrane sera posée, ce qui facilitera l'entretien.

Frank Buquen explique que le Centre Aquatique recevra des recommandations d'entretien à l'issue des travaux. En questionnant, le maître d'œuvre précise que ce n'est pas une usure anormale, compte tenu des 28 ans passés. Il estime que c'est plutôt honorable par rapport au bâtiment et à la qualité du toit.

Lionel Gazeau demande pourquoi ils utilisent des fixations en acier galvanisé et ne mettent pas directement de l'inox. Lydie Avoine répond que l'inox coûte 2 fois plus cher que l'acier.

Eric Bernard demande si l'installation de panneaux solaires est possible sur la toiture ? Franck Jaud explique que la structure est limitée en poids ce qui empêche de mettre des panneaux dessus.

Anne Bizon demande si une communication est prévue pour expliquer à la population la fermeture du CAQ durant l'été ?

Bérangère ajoute qu'une communication est bien prévue dès qu'on aura le temps de fermeture officiel. Elle précise qu'il ne s'agira pas de rentrer dans des statistiques détaillées, mais plutôt d'expliquer que la fréquentation est moindre, notamment l'été, en raison de l'augmentation des piscines privées, des vacances, de la plage et du lac. Cela justifie donc la période de fermeture.

Jean-Claude Marchand indique que lors de la dernière commission de sécurité, l'équipe, y compris le directeur, a été jugée très compétente et a reçu des félicitations des pompiers. Lydie Avoine souligne qu'il y a une équipe solide qui est en place, avec un directeur qui est proche des utilisateurs de la piscine, notamment les sportifs. Il y a de véritables échanges entre le centre aquatique et les associations.

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE ce projet au stade APD d'un montant de 315 400€ HT et la PSE 1 à -14700€ HT et le montant forfaitaire définitif de la maîtrise d'œuvre qui en découle et qui fera l'objet d'un avenant N°1 sur le montant de base : $315\,400 \text{ € HT} * 14\% = 44\,156 \text{ € HT}$ (soit plus-value de 9 156€ HT).**
- **AUTORISE la Présidente à signer tout document afférent à cette opération : dépôt de la Déclaration Préalable, lancement de la consultation et attribution du marché de travaux dans la limite des crédits budgétaires.**
- **AUTORISE la Présidente à solliciter les aides pour lesquelles ce projet est éligible**

CC25022524 - RENOVATION DE LA TOITURE DU CENTRE AQUATIQUE - SOLLICITATION DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR - DSIL 2025

Exposé par Lydie Avoine

Dans la continuité du point précédent, le projet de rénovation de la toiture du Centre Aquatique peut faire l'objet d'une sollicitation de subvention au titre de la campagne DETR-DSIL 2025.

Aussi, dans le cadre du financement des travaux de rénovation de la toiture du Centre Aquatique, la sollicitation de subvention DETR et/ou DSIL pourrait être envisagée, à hauteur de 60 % des frais de maîtrise d'œuvre et travaux. Le plan de financement pourrait être le suivant :

	DEPENSES		RESSOURCES	
Rénovation toiture Centre aquatique	Maîtrise d'œuvre	35 000,00 €	Subvention Etat - DETR-DSIL 2025	215 733,60 €
	Maîtrise d'œuvre - avenant	9 156,00 €	Autofinancement	143 822,40 €
	Travaux - Etanchéité	235 000,00 €		
	Travaux réparation charpente	56 000,00 €		
	Travaux charpente bois	14 700,00 €		
	Travaux plafonds suspendus	9 700,00 €		
	TOTAL DEPENSES	359 556,00 €	TOTAL RESSOURCES	359 556,00 €

Etant précisé que le projet concerné entre dans le cadre du CRTE sur le volet suivant :

- Thématique *Stratégie de cohésion du Territoire*
- Orientation n°5 « *Promouvoir une politique sportive accessible à toutes et tous, intégrée pleinement dans les transitions en termes d'équipements, d'évènements et d'animation (plan aisance aquatique, parcours santé). Favoriser l'accès des enfants aux équipements sportifs, promouvoir des équipements sportifs s'inscrivant dans une dynamique de transition écologique, labellisation Terre de Jeux, savoir rouler à vélo. [...].* »

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de subvention auprès de la Préfecture pour l'année 2025 (DETR-DSIL), pour le projet de rénovation de la toiture du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges,
- **CHARGE** Madame la Présidente de solliciter cette subvention auprès de la Préfecture,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Exposé par La Présidente

La Communauté de communes du Pays de Pouzauges adhère depuis sa création aux marchés de groupements de commandes sur le gaz et l'électricité, auprès du SYDEV. Les conventions actuelles ont été signées avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Le SYDEV propose une mise à jour ces conventions qui prévoient notamment :

- Une convention unique pour toutes les énergies (gaz et électricité principalement)
- Une modification des clauses pour prévenir les sorties anticipées et les pénalités
- De nouvelles modalités de calcul pour les frais d'adhésion au groupement

Pour cela, le Conseil communautaire est invité à délibérer sur le modèle de convention joint en **annexe n°16**.

Dominique Blanchard explique que ces trois dernières années ont été comme un jeu de poker en raison de l'imprévisibilité des prix de l'énergie. Quand le prix du mégawatt était à 300-500 euros, puis a chuté à 80 euros en deux ans, des achats anticipés ont été faits dès que le prix baissait. Cependant, parfois, il aurait été préférable d'attendre quelques mois de plus pour mieux se couvrir pour les années à venir. Il souligne que l'avantage de cette stratégie est la sécurité et le partage du risque. Aujourd'hui, la situation est plus calme, ce qui rend l'anticipation plus facile, mais il mentionne que de l'énergie a été achetée en 2023 pour 2025 à des prix qui, avec le recul, auraient pu être évités.

Il précise que les citoyens n'ont pas toujours bien compris la différence entre les tarifs protégés pour les particuliers et les hausses de prix qui concernent les entreprises ou les collectivités. Lors des économies d'énergie demandées au niveau des communes, il semble qu'il n'y ait pas eu assez de communication à ce sujet.

Délibération : Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies jointe en annexe (GC2024-ACHATENERGIES),
- **DECIDE** de l'adhésion du Conseil communautaire du Pays de Pouzauges au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies pour ses besoins en électricité et gaz naturel, mise en place par le SYDEV
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commande avec le SYDEV ainsi que les documents y afférant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **S'ENGAGE** à respecter les obligations liées aux membres décrites dans la convention constitutive du groupement,
- **AUTORISE** le versement des frais d'indemnisation exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- **S'ENGAGE** à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

1- Décisions de Madame la Présidente

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Madame La Présidente :

➔ Au titre de la délégation n°1.10 :

- Achats à partir de 5 000 € HT (seuil intermédiaire de publication des décisions, au-delà MAPA/CPA) :

Devis supérieur à 5 000€ HT et inférieur à 40 000€ HT pour le conseil communautaire du 25-02-2025	
Numéro d'ordre	Intitulé
DP11122024	Pose de 19 tabourets sur antenne existante avec recherche et création de branchements eaux usées Place de la Fabrice + rue du Moulin Bonnet + rue de La Vallée + rue de la G range 85 MONTOURNAIS - VEOLIA EAU COMAGNIE GENERALE DES EAUX (85 LA ROCHE SUR YON) - pour un montant de 19 167,18€ HT
DP18122024	Spectacle GENERATION DJANGO du 4-12-2024 au Centre Culturel l'Echiquier - ASTERIOS SPECTACLES SARL (75011 PARIS) - pour un montant de 7 000,00€ HT
DP19122024	Audit infrastructure - schéma directeur informatique - PCI - PERFORMANCE CONSEIL INFORMATIQUE (44 SAVENAY) - pour un montant de 9 500,00€ HT
DP23122024	Spectacle MAX BOUBLIL du 18-01-2025 au Centre Culturel l'Echiquier - COULLIER GILBERT PRODUCTIONS (75017 PARIS) - pour un montant de 9 500,00€ HT
DP24122024	Création un branchement EU SEVREMONT RUE DES FONTENELLES - CHARIER TP (79 CERIZAY) - pour un montant de 16 051,61€ HT
DP09012025	Cheminement vélo ZA MONTIFAUT POUZAUGES - SIGNALISATION 85 SARL (85 LA ROCHE SUR YON) - pour un montant de 7 234,80€ HT
DP12012025	Spectacle MUSIC-HALL COLETTE du 12-01-2025 au Centre Culturel l'Echiquier - L'ESPACE DES ARTS SCENE NATIONALE (71 CHALON SUR SAONE) - pour un montant de 9 381,98€ HT
DP20012025	Adhésion Collectivité - covoiturage KAROS 1an année 2025 - KAROS (75002 PARIS) - pour un montant de 5 000€ HT

- Avis de signature des Marchés :

Madame la Présidente a notifié les marchés indiqués en **annexe n°17**.

- Décisions :

NUMERO	OBJET
<i>Selon la délibération n° CC26092316 du Conseil communautaire du 26 septembre 2023</i>	
DECISION N°2025_03	VIREMENT DE CREDITS BUDGETAIRES - BUDGET AUTRES ZONES D'ACTIVITES 43410 - EXERCICE 2024
<i>Selon la délibération n° CC30052303 du Conseil communautaire 30 mai 2023 relative aux délégations</i>	

DECISION N°2025_04	AVENANT N°1 SUR LE LOT 4 « MENUISERIES EXTERIEURES » DU MARCHE DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REAMENAGEMENT DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DU PAYS DE POUZAUGES
DECISION N°2025_05	AVENANT N°1 SUR LE LOT 6 « MENUISERIES INTERIEURES » DU MARCHE DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REAMENAGEMENT DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DU PAYS DE POUZAUGES

X - INFORMATIONS DIVERSES

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le **mardi 1^{er} avril** à 19h00.

Céline Reveau informe qu'il y a des caisses disponibles par commune. Ces caisses contiennent des exemplaires du livre « To Be or Not Toubib ». Il s'agit d'une initiative mise en place en collaboration avec la CPTS des Herbiers, Mortagne et Pouzauges. Le livre a été rédigé par un médecin. Elle précise que l'objectif est d'éviter d'engorger inutilement les urgences. Ainsi, pour chaque commune, un nombre de livres correspondant aux naissances de 2024 a été mis en place. Ces livres seront distribués aux familles des nouveau-nés de 2025. L'initiative est déjà en place avec les Herbiers et Mortagne. L'année prochaine, des livres seront achetés pour les enfants nés en 2026. Il est important de tenir à jour la liste des enfants ayant reçu un livre cette année, afin de ne pas en redonner un aux familles ayant déjà reçu un exemplaire pour un précédent enfant.

Un livre a également été offert à toutes les assistantes maternelles du territoire, lors de la journée dédiée aux assistantes maternelles et il devrait être déposé un livre dans chaque bibliothèque du territoire.

La Présidente
Bérangère SOULARD



Fin de séance à 21h45

Le secrétaire de séance
Franck JAUD

